

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/11/2025

Convoqué le 14 novembre 2025 le Conseil Municipal de la commune de Riotord s'est réuni en séance publique à Riotord dans la salle du conseil de la mairie, le jeudi 20 novembre 2025 à 20h sous la présidence de M. Michel BERNON (1^{er} Adjoint).

Présents : Michel BERNON, Laurence BALLANDRAUX, Camille CHAPUIS, Mickaël CLUZEL, Romain ROUCHON, Maryline SOUTRENON, Christine TEYSSIER, Pascale VALLET, Pauline VEROT, Hervé VIAL, Céline BADIOU (arrivée en cours de séance).

Excusés : Guy Peyrard (pouvoir donné à Marilyne SOUTRENON)
Dominique BERNON (pouvoir donné à Michel BERNON)

Absents : Lucy BROCHIER, Hubert CELLE.

Secrétaire de Séance

M. le 1^{er} Adjoint précise qu'il convient pour le Conseil Municipal de désigner le secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal désigne Mme Pascale VALLET, comme secrétaire de séance (décision unanime).

1-Approbation du procès-verbal

M. le 1^{er} Adjoint, après lecture du procès-verbal, indique qu'il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 septembre 2025 ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Approbation du procès-verbal : Abstention : 1-Contre : 0 -Pour : 11

2- Fonds de concours

M. le 1^{er} Adjoint porte à la connaissance du Conseil Municipal de la loi 2004-809 du 13 août 2004 qui permet aux EPCI à fiscalité propre, de verser un fonds de concours aux communes membres, après délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le fonds de concours permet de financer des travaux d'investissement concernant la revitalisation centre-bourg phase 2 secteur des écoles, réhabilitation de la caserne des pompiers, voirie et éclairage public réalisés sur la commune de Riotord.

M. le 1^{er} Adjoint demande l'autorisation de solliciter Haut Pays du Velay communauté pour le versement d'un acompte de 73 066.31 € au titre du fonds de concours attractivité et voirie

Vote du conseil : Abstention : 0-Contre : 0 -Pour : 12

3- Petites Villes de Demain (PWD)

Reporté

4- Demandes d'aides suite inondation du 17/10/2024

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe que le Gouvernement a mis en place un dispositif d'accompagnement des communes pour la réparation de leurs ouvrages d'art dont le pilotage est confié au Cerema. Ce programme National Ponts Travaux subventionnera jusqu'à 60 % des travaux de reconstruction, de réparation, de restauration, ainsi que les études techniques et réglementaires nécessaires à leur bonne réalisation.

Monsieur le 1^{er} Adjoint demande l'autorisation de solliciter auprès de l'Etat, dans le cadre de ce programme, une subvention de 82 119.00 € HT. **pour le pont du Creux de la Voûte.**

Vote du conseil : Abstention : 0-Contre : 0-Pour : 12

Monsieur le 1^{er} Adjoint demande l'autorisation de solliciter auprès de l'Etat, dans le cadre de ce programme National Ponts Travaux, une subvention de 22 792.80 € HT. **pour la route de Chambaud.**

Vote du conseil : Abstention : 0-Contre : 0-Pour : 12

Monsieur le 1^{er} Adjoint demande l'autorisation de solliciter auprès de l'Etat, dans le cadre de ce programme National Ponts Travaux, une subvention de 0 € HT. **pour le chemin de Frachon.**

Vote du conseil : Abstention : 0-Contre : 0-Pour : 12

Monsieur le 1^{er} Adjoint demande l'autorisation de solliciter auprès de l'Etat, dans le cadre de ce programme National Ponts Travaux, une subvention de 72 120.00 € HT. **pour le chemin de la Fabrique.**

Vote du conseil : Abstention : 0-Contre : 0-Pour : 12

5- Adhésion groupement de commandes Dématérialisation des Marchés Publics

Monsieur le 1^{er} Adjoint demande l'autorisation de renouveler l'adhésion au groupement de commandes dématérialisation des marchés publics. Ceci permet le lancement de nos appels d'offres

Vote du conseil : Abstention : 0 -Contre : 0-Pour : 12

6- Convention mise à disposition assainissement

Dans le cadre du transfert des compétences « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » à Haut-Pays du Velay Communauté, il convient d'établir une convention de mise à disposition des biens meublés et immeubles entre la Commune de Riotord et Haut-Pays du Velay Communauté. Les réseaux restent la propriété de la commune, il s'agit uniquement d'une mise à disposition.

Monsieur le 1^{er} Adjoint demande au Conseil Municipal l'approbation de cette convention de mise à disposition à Haut Pays du Velay Communauté.

Vote du conseil : Abstention : 0 -Contre : 0 -Pour : 12

7- Eclairage public tranche 3

ARRIVEE DE Mme Céline BADIOU

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public tranche 3.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public. L'estimation des dépenses s'élève à : 53 429,32 € HT. Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux avec une participation de la commune à hauteur de 55 %, soit 29 386,13€ HT

Monsieur le 1^{er} Adjoint demande au Conseil Municipal d'approuver ces travaux et dépenses.

Vote du conseil : Abstention : 0 -Contre : 0 -Pour : 13

8- Commission locale CLECT

La Communautés de Communes a décidé par délibération du Conseil Communautaire en date du 4 novembre 2024 de prendre la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » à compter de l'exercice 2025.

Les dépenses liées à la gestion des eaux pluviales urbaines sont imputables au budget principal et non au budget assainissement s'agissant d'un service public administratif (SPA) et non d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC).

Une CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) est donc nécessaire afin d'évaluer le transfert des charges incombant à cette compétence. Un rapport de la CLECT a été rédigé.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils et par la suite, sur la base du rapport adopté, le Conseil communautaire délibérera sur les attributions de compensation définitive versées aux communes.

En tout état de cause, les montants des attributions de compensation, selon les dispositions de la loi, ne font pas l'objet d'un vote par le conseil municipal des communes. En effet, uniquement le conseil communautaire peut délibérer sur le montant des attributions de compensation.

Le calcul est réalisé en deux parties, tout d'abord sur les charges (personnel, financières...) comme cela existait au budget communal précédemment pour un montant de 3372,67 €. Et ensuite sur une prévision du renouvellement de réseau qui est estimé à 108,5375 mètres par an pour Riotord pour un coût de 240 € le m linéaire soit 26049 € portant le total à déduire de l'attribution de compensation de la commune à 29421,67 €.

Le calcul est établi sur l'option médiane d'une durée de renouvellement de 80 ans.

Il est précisé que les frais liés aux travaux d'eaux pluviales seront à présent financés par l'intercommunalité comme cela a été le cas en 2025 pour les travaux d'eaux pluviales liés à la tranche 3 de l'aménagement du bourg. Ce n'est donc pas une charge nouvelle, mais le transfert de celle-ci à l'intercommunalité.

Suite à l'interrogation de M. Michel Bernon, M. Mickaël Cluzel rappelle que le lagunage est de la compétence assainissement et non eaux pluviales.

Suite à l'interrogation de Mme Laurence Balandraux, M. Mickaël Cluzel confirme que le montant de la contribution est photographié à l'instant T et qu'il restera fixe dans le temps malgré les revalorisations possible de coûts réels des travaux.

Vote du conseil : Abstention : 0 -Contre : 0-Pour : 13

9 – Décisions modificatives Commune/Eau/Station-service

M. le 1^{er} adjoint laisse la parole à Mickaël Cluzel qui présente les réaffectations de crédits du budget EAU comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
Opération 45 AEP Giorec Compte 2315	2400 €	0 €	0 €	0 €
Opération 41 Achat terrain nu Compte 211	0 €	2400 €	0 €	0 €
TOTAL INVESTISSEMENT	2400 €	2400 €	0 €	0 €

Vote du conseil : Abstention : 0 -Contre : 0-Pour : 13

M. le 1^{er} adjoint laisse la parole à Mickaël Cluzel qui présente les réaffectations de crédits du budget COMMUNE comme suit :

43163 Code INSEE	COMMUNE DE RIOTORD BUDGET COMMUNAL	DM n°4 2025
---------------------	---------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décisions modificatives Investissement

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-10222 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 167,41 €
R-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	686,44 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 853,85 €
R-13361-389 : DEGATS CAUSES PAR EVENEMENT CLIMATIQUE DU 17/10/2024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 400,00 €
R-13461-367 : VOIRIES	0,00 €	0,00 €	21 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	21 000,00 €	23 400,00 €
D-204182-360 : éclairage public	39 711,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-204182-375 : PARTICIPATION COMMUNE CASERNE POMPIER	2 146,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-204182-385 : REVITALISATION CENTRE BOURG PHASE 2	0,00 €	59 711,48 €	0,00 €	0,00 €
D-204182-386 : REVITALISATION CENTRE BOURG PHASE 3	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	41 857,63 €	74 711,48 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-367 : VOIRIES	27 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-386 : REVITALISATION CENTRE BOURG PHASE 3	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-389 : DEGATS CAUSES PAR EVENEMENT CLIMATIQUE DU 17/10/2024	0,00 €	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	57 600,00 €	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	99 457,63 €	107 711,48 €	21 000,00 €	29 253,85 €
Total Général		8 253,85 €		8 253,85 €

Vote du conseil : Abstention : 0 -Contre : 0-Pour : 13

10 – Ventes de terrains Le Bourg/Les Mazeaux/Deneyrolles-Hautes

L'enquête publique n'ayant remonté aucune remarque et l'avis favorable étant donné par le rapporteur, M. le 1^{er} adjoint explique qu'il faut désormais approuver les déclassements des portions de voie communale sur la commune de Riotord en vue de leurs aliénations.

En ce qui concerne les portions de voie communale au lieu-dit « le bourg » et au lieu-dit « les Mazeaux » les frais sont pris en charge par la commune puisque c'est la mairie qui en a fait la demande. Pour la portion de voie communale au lieu-dit « Deneyrolles Hautes » c'est à la charge du privé qui en a fait la demande.

Déclassement d'une portion de voie communale sur la commune de Riotord au lieu-dit « Le Bourg » BW 322 323 en vue de son aliénation

Déclassement d'une portion de voie communale sur la commune de Riotord au lieu-dit « Les Mazeaux » BV 164 169 en vue de son aliénation

Déclassement d'une portion de voie communale sur la commune de Riotord au lieu-dit « Deneyrolles-Hautes » AC 167 en vue de son aliénation

Vote du conseil : Abstention : 0 -Contre : 0-Pour : 13

11 – Subvention

M. le 1^{er} Adjoint informe le conseil municipal de la demande de subvention par le Comité d'Animation de la résidence Pollet à RIOTORD (EHPAD LE TRIOLET).

Ayant eu un oubli en 2024 le montant de cette subvention s'élève au total à 800 € (400 € pour 2024 et 400 € pour 2025)

Vote du conseil : Abstention : 0 -Contre : 0-Pour : 13

12 – DETR 2026

M. le 1^{er} Adjoint explique que cette demande de DETR à hauteur de 60 % du montant des travaux concerne les tranches 4 et 5 revitalisation centre-bourg, aménagement des abords de la halle et place des anciens combattants

Vote du conseil : Abstention : 0 -Contre : 0-Pour : 13

13 – Admission en non-valeur : Commune/Eau/Station-service

M. le 1^{er} Adjoint annonce les montants concernés par ces non-valeurs

Commune

2021 : facture eau (part de l'assainissement) d'un montant de 106.43 € TTC

2022 : facture eau (part de l'assainissement) d'un montant de : 214.28 € TTC

2023 : facture eau (part de l'assainissement) d'un montant de : 256.40 € TTC

2024 : facture eau (part de l'assainissement) d'un montant de : 56.43 € TTC

2024 : facture cantine d'un montant de : 1.76 €

Soit un total de 635.30 € TTC

Eau

2021 : facture eau (part de l'eau) d'un montant de 150.87 € TTC

2022 : facture eau (part de l'eau) d'un montant de 267.05 € TTC

2023 : facture eau (part de l'eau) d'un montant de 315.56 € TTC

2024 : facture eau (part de l'eau) d'un montant de 75.96 € TTC

Soit un total de 809.44 € TTC

Vote du conseil : Abstention : 0 -Contre : 0-Pour : 13

La secrétaire de séance, Pascale Vallet